

RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 01471

Numéro SIREN : 344 654 793

Nom ou dénomination : ALL TEC

Ce dépôt a été enregistré le 25/02/2022 sous le numéro de dépôt B2022/006486



COMPTES ANNUELS 2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

SARL ALL TEC

COMPTES ANNUELS
DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL

A handwritten signature in black ink, appearing to read "SARL ALL TEC", is written over the blue stamp.

expertise comptable

social

conseil

commissariat aux comptes

audit

Siège Social : Le Thelemos 12 et 15 quai du commerce C.P. 50203 69336 Lyon Cedex 09

Tél. 04 78 43 45 55 Web. <http://www.orial.fr>

Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes
SAS au capital de 3 762 911 € - 444 674 816 00012 RCS Lyon

Lyon - Paris - Valréas - Villefranche-sur-Saône

Membre du réseau IDA International

Désignation de l'entreprise : SARL ALL TEC

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12Adresse de l'entreprise 24-28 chemin du Pontet 69380 CIVRIEUX D'AZERGUESDurée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET* 3 4 4 6 5 4 7 9 3 0 0 0 3 5 Néant *Exercice N clos le,
31/12/2020

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ*	Capital souscrit non appelé (I)	AA		
	Frais d'établissement *	AB		AC
	Frais de développement *	CX		CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	84 811	AG 84 811
	Fonds commercial (1)	AH		AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK
	Avances et acomptes sur immobilisa- tions incorporelles	AL		AM
IMMobilisations corporelles	Terrains	AN		AO
	Constructions	AP		AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	132 080	AS 132 080
	Autres immobilisations corporelles	AT	226 056	AU 191 235
	Immobilisations en cours	AV		AW
	Avances et acomptes	AX		AY
IMMobilisations financières (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT
	Autres participations	CU		CV
	Créances rattachées à des participations	BB		BC
	Autres titres immobilisés	BD	12	BE 12
	Prêts	BF		BG
	Autres immobilisations financières*	BH	5 010	BI 5 010
	TOTAL (II)		BJ 447 970	BK 408 127
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
		En cours de production de biens	BN	BO
		En cours de production de services	BP	BQ
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS
		Marchandises	BT	BU 106 587
				466 098
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY 7 236
		Autres créances (3)	BZ	CA 15 825
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE
		Disponibilités	CF	CG 510 318
				510 318
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI 15 790
		TOTAL (III)		15 790
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CJ	CK 113 824
		Primes de remboursement des obligations (V)	CW	1 426 698
		Ecart de conversion actif* (VI)	CM	
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CN
			CO 1 988 493	1A 521 951
				1 466 542
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an CR
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :	Créances :

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ALL TEC

Néant *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 226 249 ..)	DA	226 249
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	815
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	22 625
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	553 625
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	427 352
	Subventions d'investissement	DJ	
Autres fonds propres	Provisions réglementées *	DK	
		TOTAL (I)	1 230 668
	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Provisions pour risques et charges	Avances conditionnées	DN	
		TOTAL (II)	DO
	Provisions pour risques	DP	
DETTES (4)	Provisions pour charges	DQ	11 278
		TOTAL (III)	DR
	Emprunts obligataires convertibles	DS	
Compte régul.	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 097
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	112 682
	Dettes fiscales et sociales	DY	109 879
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	935
	Produits constatés d'avance (4)	EB	
		TOTAL (IV)	EC
	Ecarts de conversion passif*	(V)	ED
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE
RENOVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)}	1C	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1D	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1E	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EF	
		EG	224 595
		EH	1 097

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL ALL TEC						Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 633 398	FB	511 291	FC	2 144 689
	Production vendue	FD		FE		FF	
	biens *					FI	
	services *	FG	78 785	FH	464		79 250
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 712 184	FK	511 755	FL	2 223 940
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	119 084
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 221
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 344 246
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	1 037 220
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(31 932)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	287 851
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	9 741
	Salaires et traitements*					FY	205 482
	Charges sociales (10)					FZ	77 216
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	– dotations aux amortissements* – dotations aux provisions*			GA	10 813
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GB	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GC	109 693
	Autres charges (12)					GD	11 278
		Total des charges d'exploitation (4) (II)				GE	1 201
						GF	1 718 568
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GG	625 678
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GH	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GI	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GJ	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GK	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GL	5 535
	Differences positives de change					GM	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GN	
		Total des produits financiers (V)				GO	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GP	5 535
	Intérêts et charges assimilées (6)					GQ	
	Differences négatives de change					GR	1 248
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GS	
		Total des charges financières (VI)				GT	
						GU	1 248
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	4 286
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	629 965

Désignation de l'entreprise SARL ALL TEC

Néant *

Exercice N

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)		
Impôts sur les bénéfices *		(X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				
RENOVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP		
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1 1 857		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9	
	Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N	
			Charges antérieures	Produits antérieurs

Désignation de l'entreprise SARL ALL TEC

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1	2	Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ			D8	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	84 811	KE		KF
Terrains				KG		KH	KI
CONSTRUCTEURS	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK	KL
	Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN	KO
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2	KP		KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3	KS	132 080	KT	KU
Autres immobilisations corporelles				KV	170 590	KW	KX 4 686
	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KY	17 863	KZ	LA
	Matériel de transport*			LB	38 866	LC	LD 3 508
	Matériel de bureau et mobilier informatique			LE		LF	LG
	Emballages récupérables et divers *			LH		LI	LJ
	Immobilisations corporelles en cours			LK		LL	LM
	Avances et acomptes			TOTAL III	LN 359 401	LO	LP 8 194
FINANCIERES							
	Participations évaluées par mise en équivalence		8G			8M	8T
	Autres participations		8U			8V	8W
	Autres titres immobilisés		1P	12		1R	1S
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	5 010		1U	1V
	TOTAL IV	LQ		5 022		LR	LS
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG		449 235		ØH	ØJ 8 194
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	
				par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	1	2	3	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	LW	4
CORPORELLES							
	Terrains		IP		LX	LY	LZ
CONSTRUCTEURS	Sur sol propre	IQ		MA		MB	MC
	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	MF
	Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	ML 132 080
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	IU		MM		MN	MO 175 276
	Matériel de transport	IV		MP		MQ	MR 17 863
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	9 458	MT	MU 32 916
	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA	NB
	Avances et acomptes	NC		ND		NE	NF
	TOTAL III	IY		NG	9 458	NH	NI 358 136
FINANCIERES							
	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7	ØW
	Autres participations	IØ		ØX		ØY	ØZ
	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C	2D 12
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F	2G 5 010
	TOTAL IV	I3		NJ		NK	NH 5 022
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK	9 458	ØL	ØM 447 970

Désignation de l'entreprise SARL ALL TEC										Néant <input type="checkbox"/> *
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement			TOTAL I			CY		EL		EM		
Autres immobilisations incorporelles			TOTAL II			PE	84 811	PF		PG		
Terrains						PI		PJ		PK		
Constructions	Sur sol propre			PM				PN		PO		
	Sur sol d'autrui			PR				PS		PT		
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions			PV				PW		PX		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ			132 080	QA		QB		QC	132 080
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers			QD			148 836	QE	6 089	QF		QG 154 926
	Matériel de transport			QH			4 366	QI	3 572	QJ		QK 7 939
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL			36 677	QM	1 151	QN		QO 28 369
	Emballages récupérables et divers			QP				QR		QS		QT
TOTAL III			QU			321 961	QV	10 813	QW	9 458	QX	323 315
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN			406 772	ØP	10 813	ØQ	9 458	ØR	408 127

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations amortissables		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	TOTAL I	M9		N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Autres immob. incorporelles	TOTAL II	N7		N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
Terrains		Q2		Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Autres immobilisations corporelles	Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4	T5	T6	T7	T8	T9	
	Inst. gales, agenc et am. divers	U1		U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8		U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7	V8	V9	W1	W2	W3	
Autres immobilisations corporelles		W4		W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL III		X2		X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participation	TOTAL IV	NL			NM				NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ		NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW			Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY			Total général non ventilé (NW-NY)	NZ	

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					Z9		Z8
Primes de remboursement des obligations					SP		SR

Désignation de l'entreprise SARL ALL TEC								Néant <input type="checkbox"/> *
--	--	--	--	--	--	--	--	----------------------------------

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinque H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
Provisions pour risques et charges	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y	11 278	4Z		5A	11 278
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	E0		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV	11 278	TW		TX	11 278
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B		6C		6D	
		- corporelles	6E	6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	02	03		04		05	
		- titres de participation	9U	9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1)*	06	07		08		09	
		Sur stocks et en cours	6N	117 227	6P	106 587	6R	117 227	6S
		Sur comptes clients	6T	4 130	6U	3 106	6V		6W
		Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A
	TOTAL III	7B	121 358	TY	109 693	TZ	117 227	UA	113 824
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	121 358	UB	120 971	UC	117 227	UD	125 102
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	120 971	UF	117 227			
			UG		UH				
			UJ		UK				
	Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^e du C.G.I						10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**ETAT DES ECHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ALL TEC

Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	DE L'ACTIF CIRCULANT			1		2		3		
		Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN		
		Prêts (1) (2)		UP		UR		US		
		Autres immobilisations financières		UT	5 010	UV		UW	5 010	
		Clients douteux ou litigieux		VA	8 944		8 944			
		Autres créances clients		UX	416 956		416 956			
		Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * antérieurement constituée*)		UO)	Z1				
		Personnel et comptes rattachés		UY						
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	2 720		2 720			
		Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	8 087		8 087		
			Taxe sur la valeur ajoutée		VB	4 043		4 043		
			Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN					
			Divers		VP	975		975		
		Groupe et associés (2)		VC						
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR						
		Charges constatées d'avance		VS	15 790		15 790			
		TOTaux		VT	462 528	VU	457 518	VW	5 010	
RENVOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD					
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans
				1		2		3		4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y								
Autres emprunts obligataires (1)		7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	1 097		1 097				
	à plus d'1 an à l'origine		VH							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A								
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	112 682			112 682				
Personnel et comptes rattachés		8C	57 597			57 597				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	22 765			22 765				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E							
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	26 422		26 422				
	Obligations cautionnées		VX							
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	921		921				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J								
Groupe et associés (2)		VI	2 172			2 172				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	935			935				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2								
Produits constatés d'avance		8L								
TOTaux		VY	224 595	VZ	224 595					
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		2 172	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

Désignation de l'entreprise : SARL ALL TEC

Néant Exercice N° clos le :
31/12/2020**I. RÉINTÉGRATIONS****BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE**

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA 427 352 WB XE XW 11 278 XY I7 163 696 K7
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	11 278	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ	
	Réintégitations prévues à l'article 155 du CGI*						
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					I8 ZN
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				WN WO XR

Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)

Réintégriations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage

TOTAL I WR 602 326

II. DÉDUCTIONS**PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE**

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU
	Plus-values nettes à long terme						WV WH WP WW XB
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à Produit net des actions et parts d'intérêts : (déduire des produits nets de participation à 2A))						XA
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX

Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY
	Majoration d'amortissement*						XD
	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5	XF
	Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	ØV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	1F	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS

Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)	Y1		XG
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)	YL		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)	YB		Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	YH		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)	YC		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)	YD					

Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y2
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II XH
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :			bénéfice (I moins II)	XI	602 326		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*			déficit (II moins I)				XJ
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							XL

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ALL TEC

Néant *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	25 978
---	----	--------

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
IDR	8X	11 278
	8Z	9A
	9B	9C

Provisions pour dépréciation *

	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J

Charges à payer

	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)

à reporter au tableau 2058-A :

YN 11 278 YO

▼
ligne WI

▼
ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

* Montant de la réintroduction ou de la déduction L1	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise SARL ALL TEC

Néant *

Désignation de l'entreprise SARL ALL TEC										
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB			
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	455 488		- Autres réserves	ZD	5 488			
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE	450 000			
	TOTAL I	ØF	455 488		Autres répartitions	ZF				
RENSEIGNEMENTS DIVERS				Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZG			
							ZH	455 488		
								Exercice N :		
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail		J7)	YQ			
	— Engagements de crédit-bail immobilier						YR			
	— Effets portés à l'escompte et non échus						YS			
DÉTAILS DES POSTES EXTERNES	— Sous-traitance						YT	696		
	— Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		J8	35 149)	XQ	35 149		
	— Personnel extérieur à l'entreprise						YU			
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	83 557		
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV			
	— Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		ES)	ST	168 448		
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	287 851		
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	5 538		
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers		ZS)	9Z	4 203		
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	9 741		
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée						YY	342 188		
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	261 139		
DIVERS	— Montant brut des salaires *						ØB	198 139		
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS			
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK			
	— Numéro du centre de gestion agréé *	XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG			
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octie						RH			
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
RÉGIME DE GROUPE *				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ALL TEC

Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
	①	②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	PIXEL AUDIOVISUEL 29/12/2006	1 245		1 245	
	2	FIREWALL NETASQ U30 10/12/2008	528		528	
	3	Central téléphonique 29/07/2009	4 932		4 932	
	4	Ordinateur portable TOSHIBA 12/04/2011	664		664	
	5	DELL vostro 03/04/2012	650		650	
	6	Netasq Firewall U30 24/05/2013	1 438		1 438	
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
			⑩	19 %	15 % ou 12,8 %	
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
II - Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+ 				
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+ 				
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+ 				
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+ 				
	17 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19 Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩		(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

**Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)**

Désignation de l'entreprise : SARL ALL TEC

Néant X

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
		N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI)	N-3			
	(à préciser) au titre de :	N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ALL TEC

Néant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ① *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ① *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
N-1			
N-2			
N-3			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦=②+③+④-⑤-⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ④			
Moins-values nettes N						
N-1						
N-2						
N-3						
N-4						
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL ALL TEC		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N				
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme		
		taxées à 10 % taxées à 15 % taxées à 18 % taxées à 19 % taxées à 25 %		
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1		
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2		
TOTAL (lignes 1 et 2)		3		
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4		
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5		
TOTAL (lignes 4 et 5)		6		
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7		
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5 ^e , 6 ^e , 7 ^e alinéas de l'art. 39-1-5 ^e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année (2)	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice (5)
		donnant lieu à complément d'impôt (3)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (4)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL ALL TEC

Néant *

Exercice ouvert le : 01/01/2020 et clos le : 31/12/2020 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	5
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE**I Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	2 223 940
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	2 223 940

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	1 221
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	31 932
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrees sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	33 154

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	1 052 261
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	237 661
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	1 201
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	1 291 124

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	965 969
-----------------------------	-----------------------------	----	---------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	965 969
---	----	---------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.		
---	--	--

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	2 223 940	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		5
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 0 GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 2 0	
Date de cessation	HR	/ / /	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte de modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(*) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1

(1)

Néant

EXERCICE CLOS LE

31/12/2020

N° SIRET

3 4 4 6 5 4 7 9 3 0 0 0 3 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL ALL TEC

ADRESSE (voie) 24-28 chemin du Pontet

CODE POSTAL 69380

VILLE CIVRIEUX D'AZERGUES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	6 365
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	10

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination BUFIGES

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 99.84 Nb de parts ou actions 6 365

Adresse : N° 65 Voie Rue Neuve

Code Postal 4730 Commune RAEREN Pays BELGIQUE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1) Néant

EXERCICE CLOS LE

31/12/2020

N° SIRET

3	4	4	6	5	4	7	9	3	0	0	0	3	5
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL ALL TEC

ADRESSE (voie)

24-28 chemin du Pontet

CODE POSTAL

69380

VILLE

CIVRIEUX D'AZERGUES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

ALL-TEC

Société à responsabilité limitée

Capital social : 226.250 Euros

Siège social 24/28 chemin du Pontet

69380 CIVRIEUX D'AZERGUES

RCS LYON : 344.654.793

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 19 JUILLET 2021**

Le 19 juillet 2021 à 15 heures, les associés se sont réunis au siège social de la Société en assemblée générale ordinaire, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

BUFIGES SA propriétaire de *6.365 parts*

Monsieur Philippe SCHOONBROODT *10 parts*

Soit un total de *6.375 parts*

Sur les 6.375 parts sociales composant le capital social.

Monsieur Philippe SCHOONBROODT préside la séance en qualité de représentant de la société BUFIGES.

Monsieur le Président constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le pouvoir de représentation donné par la société BUFIGES
- le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 Décembre 2020
- le texte des résolutions proposées

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- lecture du rapport de gestion de la gérance
- approbation des comptes annuels clos au 31 décembre 2020 et affectation des résultats
- quitus à la gérance

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de la gérance, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice de 427 352 €.

L'assemblée générale prend acte de ce que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du Code général des Impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus à Monsieur Philippe SCHOONBROODT de sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de distribuer la somme de 400 000 € à prélever sur le bénéfice de 427 352 € et d'affecter la somme de 27 352 € au compte autres réserves.

L'assemblée décide également d'imputer le solde du compte report à nouveau sur le compte autres réserves qui sera ainsi créditeur de 580 977 €.

Les associés n'étant pas fiscalement domiciliés en France les éventuelles retenues à la source sont régies par les conventions fiscales en vigueur.

Le paiement du dividende sera effectué à compter du 1^{er} septembre 2021.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Générale des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'il a été versé un dividende de 300 000 € au cours de l'exercice 2018, un dividende de 400 000 € au cours de l'exercice 2019 et un dividende de 450 000 € au cours de l'exercice 2020 et qu'il n'y a pas eu d'autre distribution au cours des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Signature :



Monsieur Philippe SCHOONBROODT

Tant en sa qualité de représentant légal de la société BUFIGES, associée,
Qu'en sa qualité d'associé de la société ALL-TEC